

ILS S'OPPOSENT À LEUR RÉDUCTION IMPORTATIONS : CES LOBBIES QUI FONT LA LOI



Archive Ziani/Liberte

L'Algérie a décidé de réduire ses importations qui ont atteint le niveau sans précédent de 60 milliards de dollars, dans la foulée des mesures annoncées lors de la réunion de décembre dernier, pour faire face à la chute des prix du pétrole. Une bonne partie est incompressible.

On ne peut pas toucher aux produits alimentaires indispensables tels que le blé, le lait, les médicaments, les matières premières et demi-produits pour la production nationale qui représentent environ deux tiers de nos importations.

En revanche, l'Algérie peut baisser de 10 à 20 milliards de dollars la facture des importations, en rationalisant ses achats à l'étranger.

Entre les fausses importations, les surfacturations, les achats superflus et la masse de produits non conformes ou contrefaits qui inondent le marché, c'est un large pan de nos importations qui fait de l'Algérie un pays poubelle et qui peut être retiré. À court terme, du moins (1 ou 2 ans), on peut réaliser de nets progrès dans la réduction de nos importations. Outre une forte volonté politique, il suffit d'appliquer la réglementation de 2004 sur la normalisation qui consacre l'obligation de certificat de qualité et le respect des normes. Avec la mise en œuvre de ce dispositif institutionnel, on aura jugulé le phénomène des fausses importations et des masses de produits contrefaits ou non conformes qui inondent nos marchés.

Mais ce serait trop naïf de croire que la difficulté réside uniquement dans les failles du dispositif réglementaire. La situation est beaucoup plus grave. On enregistre dans ce dossier un manque évident de volonté politique.

Pour preuve, le laboratoire d'essais destiné à contrôler la qualité des produits industriels, notamment les produits électroménagers et les appareils de chauffage, devant être réceptionné en 2011, n'est pas ache-

Volonté politique

PAR **K. REMOUCHE**
libecosup@yahoo.fr

vé plus de trois ans après. Comme s'il s'agissait d'un chantier du siècle : une grande autoroute ou une ligne de TGV. Les services de contrôle manquent toujours de moyens humains et matériels. Ils souffrent également de moyens humains et matériels. Le réseau de laboratoires reste insuffisant. Et les fins limiers capables de réaliser des enquêtes sur les courants de fraude sont, soit marginalisés, soit contraints à l'exil ou à la retraite. À cela s'ajoute un assainissement peu suffisant des corps de contrôle où des agents corrompus ou corrupteurs agissent en toute impunité.

Tout cela pose la question de la faisabilité de la rationalisation de nos importations comme mesure phare pour faire face à la crise des ressources financières née de la chute des prix du pétrole. D'autant que les solutions structurelles vont prendre du temps pour se mettre en place : une industrie musclée de substitution aux importations, le développement des filières céréales et laits, de la sous-traitance, le développement des exportations hors hydrocarbures et la fiscalisation de l'informel et des nouvelles rentes : l'import-import et l'immobilier. Ces deux dernières solutions ne sont pas liées directement à la rationalisation des importations. Mais elles permettent d'amortir les déficits du budget et de la balance des paiements.

Par ailleurs, une politique d'intégration industrielle, en particulier dans le secteur de l'énergie, permettra également de freiner les importations d'équipements. Mais la connexion entre des centres de décision au plus haut niveau et les lobbies de l'import-import entravera sans doute la réussite de ce plan anticrise.

Ira-t-on alors vers un scénario d'absence d'une main de fer de l'État contre ces résistances ?

K. R.

IMPORTATIONS : CES LOBBIES QUI FONT LA LOI

COMMERCE EXTÉRIEUR

Levier de boucliers contre le certificat de qualité

Des dysfonctionnements dans le dispositif de contrôle ont encouragé les opérations frauduleuses.

Le plan anticrise, esquissé lors du Conseil interministériel de décembre dernier et qui sera finalisé d'ici à mars prochain, prévoit comme mesure la rationalisation des importations. Deux décisions ont été déjà prises pour réduire les importations : les licences d'importation et le plafonnement des engagements des banques commerciales en matière de financement des importations. La seconde est déjà mise en œuvre. La première n'est pas encore au stade de l'application. La licence d'importation ne signifie pas le contingentement au sens historique du terme mais plutôt la réactivation du levier de la normalisation tel qu'édicté par la loi 04-2004 relative à la normalisation ainsi qu'à ses décrets d'application n°465 et 467 datant de 2005 et cela pour ne pas entrer en contradiction avec l'article 08 du FMI relatif à la convertibilité commerciale du dinar, explique un spécialiste. La normalisation est le levier idéal et compatible avec nos engagements internationaux. Comme prévu dans la loi 04-2004, les certificats de contrôle de qualité lorsqu'ils sont établis conformément aux dispositions édictées par cette réglementation constitue un outil de protection contre les fausses importations. Car de telles mesures, si elles avaient été appliquées de manière sérieuse et rigoureuse sur les opérations destinées à la revente en l'état, l'Algérie aurait pu se prémunir de la dernière vague de fausses importations qui ont dépassé 1 milliard d'euros et le retrait d'agrément commerce extérieur de certaines agences bancaires, suite à des opérations de fraude à large échelle.

Par : **K. REMOUCHE**

Contacté par nos soins, Chamyl Bessaïh, économiste, consultant indépendant, pointe du doigt les lobbys qui s'opposent simplement à l'application de la loi. Comment expliquez-vous qu'une loi de 04-04, instituant l'obligation de contrôle aux frontières, n'est pas appliquée avec rigueur alors que cette même mesure, observe, Chamyl Bessaïh, avait été imposée par la Banque d'Algérie en 2009 pour conditionner le paiement des importations par la présentation du fameux certificat de contrôle de qualité par canal bancaire avant que la banque centrale ne se rétracte et l'annule via une note de 2011. Certes, cette mesure n'a pas porté ses fruits vu sa mauvaise application car l'Ianor n'a pas de short lister les organismes certificateurs, ce qui a permis à certains organismes fantoches d'émettre des certificats qui ont aucune validité technique par rapport à la loi 04-04, ce qui a vidé la note BA de sa substance, il a ajouté qu'"il était plus judicieux d'appliquer cette mesure d'une façon intelligente en l'appliquant uniquement pour les revendeurs en l'état afin de ne pas pénaliser les producteurs qui doivent rester libres dans l'importation de leurs matières premières." Ceci, en ap-



Le contrôle des marchandises aux frontières ne s'avère pas toujours efficace.

pliquant le principe de payer les importations pour les revendeurs en l'état soit contre documents de dédouanement (D10) ou exiger un certificat de contrôle de qualité & de conformité établi par un organisme certificateur qualifié lors de l'embarquement de la marchandise à envoyer par le canal bancaire, bien entendu ce document devra être émis conformément à la loi 04-04 ses décrets d'application n°465 & 467, il doit confirmer aussi que le produit embarqué est strictement conforme au contrat commercial en faisant référence à ce même contrat en certifiant également que la marchandise est conforme aux normes et réglementations algériennes en vigueur. Il convient de lister les organismes habilités à certifier les produits à destination Algérie en favorisant les organismes certificateurs ayant des filiales en Algérie et homologués par Ianor comme prévu par la loi 04-04. Le gouvernement envisage de la mettre en œuvre en 2015 dans la série de mesures prévues pour réguler les importations.

Le retour au certificat de qualité bloqué

"Il y a eu une série de réunions interprofessionnelles où des experts ont recommandé le retour l'application de la notion de certificat de qualité pour le paiement d'une importation pour les revendeurs en l'état (produits finis) pour freiner cette hausse

vertigineuse de fausses importations mais cette mesure rencontre une opposition de la part de lobbys import/import !", confie Chamyl Bessaïh. Il est clair qu'aujourd'hui les lobbys s'opposent même à la simple application de la loi. En somme, une bonne application de la loi et sa synchronisation par les différents organismes de contrôle (banque

centrale, impôts, banque commerciale, douanes & Ianor, etc.) aurait pu éviter les derniers cas de fraude.

"Qui est responsable de cette situation aujourd'hui ? Et qui va payer ces erreurs en dehors du contribuable", regrette Chamyl Bessaïh.

K. R.

AU ROYAUME DU TRAFIC EN TOUS GENRES**1 milliard d'euros de fausses importations**

■ Ce dossier a été discuté lors du Conseil ministériel de fin décembre présidé par le chef de l'État sur le plan anticrise face aux conséquences négatives de la chute des prix du pétrole. "Une source bancaire a révélé que la profession a enregistré environ d'1 milliard d'euros de fausses importations". En clair, de pseudos importateurs profitent des défaillances réglementaires et de la chaîne de contrôle pour importer "hwa wa rih". En l'occurrence, on a trouvé des conteneurs pleins de chaussures déchirées. Le but des fraudeurs n'est pas la commercialisation des produits importés mais la simulation d'une importation qui n'en est pas une pour transférer des devises sur des comptes à l'étranger. À titre d'exemple, des sociétés sous des noms comme "Biznessa Sarl" effectue l'opération sur de faux documents : registre du commerce fictif au nom de défunts ou de personnes très âgées, siège fictif. Ce qui a causé le retrait d'agrément commerce extérieur de trois agences bancaires.

"L'ampleur de ce trafic trouve sa source dans l'absence de coordination, voire de synchronisation suffisante entre les Douanes, les banques et les impôts. Chaque institution travaille en solo", explique un banquier. Ce phénomène de fraude à large échelle met en évidence également les lacunes du dispositif réglementaire existant.

K. R.

RÉGULATION DES IMPORTATIONS

Quelle marge de manœuvre ?

Contraint par la chute du prix du pétrole, seule source de richesse du pays, le gouvernement envisage de réduire les importations dont le volume a triplé en dix ans.

Le ministre du Commerce, Amara Benyounés a annoncé début janvier un durcissement du contrôle sur le commerce extérieur. En effet, l'Algérie est aujourd'hui au pied du mur. Il lui faut parvenir à une réduction sensible des importations sans pour autant paralyser l'économie. "Il est hors de question de réduire l'importation des produits essentiels sur l'année 2015 car le programme d'investissements dans le secteur public ou privé nécessite l'importation d'un certain nombre d'équipements et de matières premières pour faire fonctionner les projets", avait déclaré le ministre du Commerce. Dans ce contexte,

Par : **SAÏD SMATI**

quelle sera la marge de manœuvre du gouvernement ? Contraint par l'urgence de trouver des solutions, le gouvernement a adopté, fin décembre 2014, un projet de loi qui prévoit le recours aux licences d'importation. Certes, c'est un moyen pour protéger et réguler certaines filières mais certains experts estiment qu'elle ne permettra pas d'encadrer le commerce extérieur ou encore réguler les importations. La licence d'importation n'est, apparemment, pas suffisante. Hormis l'instauration des licences d'importation et l'installation de deux commissions qui planchent sur la réduction des importations et la lutte contre la fuite des capitaux, le gouvernement n'a pas, au jour d'aujourd'hui,

une feuille de route établie pour réguler ou du moins réduire les importations. En l'absence de cette feuille de route, des pistes, pour pallier cette boulimie des importations, sont esquissées. On évoque ainsi la tentation de restreindre, tout simplement, certaines importations ou encore augmenter les droits de douanes.

Choses difficiles à faire. En effet, l'Algérie se heurte à l'article 8 des statuts du FMI dont elle est signataire et qui stipule qu'aucun État-membre ne peut "imposer des restrictions à la réalisation de paiements et transferts afférents à des transactions internationales courantes". Par ailleurs, les accords signés avec l'Union européenne et la Zale (Zone arabe de libre-échange) rendent toute augmen-

tation des tarifs douaniers impossible. Par contre, le gouvernement pourrait augmenter la TVA sur les produits importés et baisser celle sur les produits locaux.

Rien n'empêche le gouvernement de le faire si ce n'est le très puissant lobby des importateurs à qui il faut faire face. Selon certains économistes, l'État serait bien inspiré de s'attaquer aux surfacturations qui font exploser la facture d'importation. Reste que cette chasse aux surfacturations n'est pas aisée dans la mesure où il faut être bien outillé pour suivre les évolutions des marchés internationaux de produits et de matières premières pour valoriser le produit national.

pour valoriser le produit national.

S. S.

IMPORTATIONS : CES LOBBIES QUI FONT LA LOI

MOULOUD HEDIR, SPÉCIALISTE DES QUESTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR, À LIBERTÉ

“La menace commande d’agir”*Dans cet entretien, Mouloud Hedir estime qu’il faut prendre la mesure de l’ampleur de la crise économique qui va, selon lui, au-delà d’une conjoncture pétrolière mondiale.*

Liberté : Le gouvernement s’attelle à introduire la licence d’importation, une des formules retenues, en vue de faire baisser les importations. Pouvez-vous nous expliquer ce procédé ? Et aura-t-il, selon vous, de l’impact sur les importations ?

Mouloud Hedir : Les licences d’importation sont des autorisations qui peuvent être exigées par l’administration. Les importateurs doivent se les faire délivrer préalablement à une opération d’importation d’une marchandise quelconque. Une licence peut avoir un aspect automatique, c’est-à-dire fournie sur simple demande, ou soumise à une forme quelconque de restriction, suivant les objectifs que leur assigne l’administration chargée de les délivrer.

Les objectifs liés à l’introduction de ces autorisations vont de la simple collation de statistiques à l’administration de normes techniques ou de sécurité, de restrictions commerciales, jusqu’à des limitations pouvant être dictées par des problèmes relatifs à la balance des paiements. Elles peuvent s’appliquer à des catégories d’importateurs comme à des marchandises particulières. Elles peuvent être occasionnelles ou permanentes, d’une durée plus ou moins longue, généralement une année. Le champ d’application des licences est extrêmement large. Il s’applique déjà chez nous à beaucoup de produits particuliers, comme les médicaments ou les produits chimiques dangereux, comme pour le bénéfice des exonérations prévues aux accords commerciaux comme l’accord d’association ou la zone arabe de libre-échange. Quant à apprécier l’impact éventuel de ce régime de licences annoncé, il faudra attendre que la réglementation nous précise son champ d’intervention et les modalités pratiques de son application sur le terrain.

L’État envisage également de surtaxer certains produits en provenance de pays avec lesquels l’Algérie n’est pas liée par des accords de libre-échange. Cela est-il faisable ?

En théorie, rien n’empêche effectivement de pratiquer des taux de droits différenciés pour l’entrée de produits originaires de chacun des pays avec lesquels l’Algérie n’a signé aucun accord préférentiel. Dans la pratique, une telle option n’est absolument pas à recommander, pour une double raison : d’une part, cela revient à déroger à la règle de la nation la plus favorisée, une règle d’or de non-



discrimination entre partenaires que notre pays a observée scrupuleusement depuis 1962, même dans des circonstances ou des conjonctures beaucoup plus tendues et difficiles que celle que nous traversons aujourd’hui ; et d’autre part, cela reviendrait à conférer indirectement un avantage commercial supplémentaire à des pays qui disposent déjà d’un accès privilégié sur notre marché. Plutôt que de s’aventurer sur des terrains aussi dangereux, il faut d’abord rappeler que tous les accords commerciaux préférentiels autorisent des restrictions dictées par les difficultés de balance des paiements. Commençons déjà par les utiliser.

Si maintenant le gouvernement estime qu’un accord commercial particulier ne répond pas aux intérêts économiques de notre pays, il serait plus approprié de le renégocier ou même, au besoin, de le remettre en cause purement et simplement. Mais tout cela passe par une évaluation objective préalable, une argumentation sans faille et un débat de fond. Pour le cas de l’accord d’association avec l’Union européenne, une telle évaluation n’a jamais été faite, même là où elle était rendue né-

cessaire par le texte même de l’accord. La seule évaluation officielle qui n’ait jamais été faite de cet accord l’a été par les soins de l’Union européenne, jamais par une institution algérienne.

Comment peut-on réduire, selon vous, les importations et préserver la devise du pays ?

Une loi de finances complémentaire prise en août 2009 avait déjà inauguré dans la précipitation toute une série de mesures visant à réduire les importations. Résultat : celles-ci sont passées depuis de 40 à 60 milliards de dollars. Il faudrait commencer par tirer les leçons de cet échec. Pour ma part, j’ai trois choses à dire : en premier lieu, la politique du commerce extérieur ne peut pas se résumer à des mesures administratives de restriction temporaire ou permanente des importations, c’est avant tout un instrument qui doit être mis au service du développement économique et social du pays.

Je regrette de le dire aussi crûment, mais la politique commerciale extérieure de l’Algérie n’existe pas ou, à tout le moins, elle est illisible et indé-

chiffable pour nos partenaires étrangers, comme pour nos propres entreprises. Les contradictions sont partout béantes, qu’il s’agisse du lien entre commerce et investissement, du décalage entre notre position face aux accords commerciaux préférentiels et notre démission totale face à une organisation multilatérale comme l’OMC, de notre gestion absurde du commerce des services, de notre inconséquence face aux économies de notre voisinage immédiat, au Maghreb comme au Sahel, etc. Partout où nous aurions dû rechercher des synergies, nous nous heurtons à nos propres incohérences.

En second lieu, nous devrions prendre la mesure exacte de la crise économique qui frappe notre pays et qui, à mon sens, va beaucoup plus loin que la conjoncture actuelle du marché pétrolier mondial. Notre véritable crise, c’est l’absence totale de perspectives en termes de diversification de notre économie. Même quand notre Premier ministre déclare ouvertement que le pétrole est appelé à se tarir à l’horizon 2030, c’est-à-dire demain, cela ne suscite aucune réaction concrète de tous ces “décideurs” qui gouvernent aux destinées de notre pays. Notre pays s’invente des lobbies factices d’importateurs pour masquer une incapacité crasse à promouvoir la production locale.

L’acte de production comme l’acte d’investir sont gangrenés par la bureaucratie. Les surcoûts de la gestion de nos ports se chiffrent en milliards de dollars annuellement. Nos achats de céréales ont dépassé 3,5 milliards de dollars en 2014, sans que cela fasse tiquer personne. Personne ne semble même capable de lever le petit doigt pour mettre fin à cette gabegie financière et ce scandale absolu du prix subventionné du carburant. Face à des tares visibles à l’œil nu, nous organisons des “séminaires”, alors que la menace commande d’agir.

Dans ce contexte de lâcheté généralisée, on comprend que personne ne veuille voir la crise violente qui nous frappe. Enfin, la gravité de la situation où se trouve notre économie n’interroge pas la seule responsabilité du gouvernement. C’est du destin proche de tous les citoyens qu’il s’agit et de notre avenir en tant que nation. Alors, plutôt que de pinailler sur la énième mesure de réduction des importations, les Algériens devraient plutôt se réveiller et prendre conscience de l’impasse économique totale dans laquelle ils se sont enfoncés et de la bourrasque sociale et politique qui les attend au cours des prochaines années.

DÉCIDÉE DANS UNE CONJONCTURE DIFFICILE

La licence d’importation, une mesure à “faible efficacité”*L’introduction de la licence d’importation dans le commerce extérieur reste une mesure conjoncturelle à “faible efficacité”.*

Elle devrait être insérée dans une stratégie “globale” dont les effets seraient “évalués” et “corrigés” (les produits éligibles et non éligibles à des autorisations préalables d’importation ne sont jamais définitives), comme l’explique Kouider Boutaleb, économiste. Des décisions de cette nature, ajoute-t-il, doivent être “murement réfléchies”. Et, d’affirmer que

Par : **YOUCEF SALAMI**

si le pays voulait limiter la facture des importations en agissant sur les volumes des produits importés, il faudrait associer cette mesure à toute une stratégie de substitutions de produits locaux aux produits d’importation. A l’évidence, il ne suffit pas d’édicter des mesures à caractère administratif pour résoudre une équation d’essence économique, d’autant plus que dans le contexte institutionnel qui est le nôtre, il est marqué par la corruption endémique. Et, cela risque d’amplifier plutôt le phénomène et d’altérer l’impact d’une telle mesure. Boutaleb schématise que les pouvoirs publics peuvent mettre en place des “systèmes de quotas” par le biais de licences. Il s’agit d’autorisations portant sur le droit pour leur détenteur d’importer une certaine quantité d’un bien donné. Il relève que l’Etat peut “vendre” ces licences ou les mettre aux “enchères” auprès des importateurs intéressés et qu’il peut également les “délivrer gratuitement” en fonction de critères administratifs. À titre

d’exemple, poursuit-il, les Etats-Unis ont mis en place un quota d’importation de fromages étrangers. Seules certaines entreprises ont dès lors le droit (la licence) d’importer qu’une certaine quantité par an. L’économiste souligne que l’Etat intervient au moyen d’instruments “directs” ou “indirects” avec des objectifs variés mais qui concourent tous à “assurer” les équilibres rompus (dans le contexte qui est le nôtre, il s’agit d’un objectif ultime). Smaïl Lalmas, président de l’ACE (Algerie conseil export), développe une vision analogue par bien des aspects, au point de vue de Boutaleb. Il estime ainsi que les Etats interviennent, très souvent dans le commerce extérieur au moyen d’instruments de protection “directs” ou “indirects”, et ce, avec des objectifs “variés”. Les plus courants, ajoute-t-il, visent à “réguler” et à “contrôler” la facture des importations, à “protéger” la production locale, et à la “diminution” du déficit commercial.

Des pays dit libéraux, même leader de cette doctrine libérale, comme les Etats-Unis, le Japon, l’Angleterre et autres, ont recouru à certaines formes de “protectionnisme”, invoquant une “concurrence déloyale” ou des pratiques de “dumping”. Mais, une licence d’importation est-elle une solution salvatrice ? Pour le président d’ACE, cette mesure va créer un “désordre important” dans un marché qui sort totalement du contrôle de l’Etat, provoquant une si-

tuation “de pénurie” qui conduira de fait, à une “flambée des prix” qui touchera automatiquement le pouvoir d’achat des citoyens. Aujourd’hui, note-t-il, c’est la logique du marché qui prévaut avec l’un de ses principes, la liberté des prix, soumis à la règle de l’offre et de la demande, un marché “sous le diktat des grands commerçants, importateurs, spéculateurs et autres acteurs, en l’absence du rôle régulateur de l’Etat”.

Aussi, est-il temps d’organiser le secteur du commerce extérieur, l’inscrire dans une autre démarche, parce que les mesures restrictives comme les licences d’importation ont, souligne le spécialiste, montré “leurs limites par le passé” et joui d’un “discrédit certain” auprès des différents acteurs et opérateurs économiques nationaux. Smaïl Lalmas recommande que d’autres formes de protectionnisme peuvent être actionnées de façon “intelligente” et “ciblées” par familles de produits ou par secteurs d’activités. Il en cite quelques exemples : “l’interdiction pure et simple” de l’importation de certains produits, à l’image des “listes de médicaments produits” en Algérie et “prohibés” à l’importation, avec un accompagnement adéquat, pourrait éventuellement donner des résultats non négligeables, la définition de normes plus strictes pour certains produits importés est également une piste à explorer.

IMPORTATIONS : CES LOBBIES QUI FONT LA LOI

LA RÉGULATION DES IMPORTATIONS

L'aveu de l'échec de la gestion débridée du commerce extérieur ?

Les importations qui frisent plus de 60 milliards de dollars an focalisent tous les regards et toutes les critiques d'une gestion débridée des deniers publics en devises en stigmatisant les lobbys de l'import-import.

Quel aveu que celui du ministre du Commerce qui, à propos de la réintroduction de la licence d'importation, affirme que "des intérêts seront touchés". Il ajoute s'attendre à des résistances, et que ceux qui s'y "opposent ne veulent pas de transparence". Voilà qui est dit. En

Par : **A. HAMMA**
revanche, il tempère ses propos en précisant que "62% des importations concernent les biens d'équipement et les matières premières qui sont indispensables au fonctionnement de l'économie du pays et ne peuvent être réduits au regard de l'importance des projets déjà lancés". Il rejoint en cela les propos de Sellaal développés lors de sa dernière intervention télévisée. Soit, il n'est jamais trop tard pour bien faire. Mais les 38% du reste des importations vont où ? Bien entendu, il y a les médicaments, les céréales, les légumes secs, le lait, etc.

A ce propos, nous avons posé des questions à un haut responsable du ministère de l'Agriculture qui souhaite garder l'anonymat. Ce dernier estime que "bien qu'il ait eu des avancées notables dans le secteur, il reste que nous ne satisfaisons pas entièrement les besoins de la demande nationale. Qu'il s'agisse des céréales, notamment le blé dur, du lait ou des légumes secs. Les viandes rouges ou blanches, hors de portée des modestes bourses, le



consommateur se rabat sur ces produits pour compenser son manque de protéines". Notre interlocuteur note au passage que les Algériens gaspillent environ 50 millions de dollars annuellement en jetant le pain dans les poubelles. Le patriotisme

économique n'est nullement une fiction. Le FCE, les syndicats et même certaines formations politiques saluent les mesures prises par les pouvoirs publics de juguler les importations par un projet de loi adopté par le Conseil des mi-

nistres. Il reste évidemment les obstacles à franchir vis-à-vis de l'OMC, qui conditionne notre adhésion à cette organisation par un désarmement tarifaire et douanier qui permet la libre circulation des biens et services. Par ailleurs, l'accord d'association avec l'Union européenne, que nous avons conclu à notre désavantage, parce que nous étions dans une situation de fragilité, alors que la Tunisie et le Maroc, n'avaient manifesté aucune solidarité à notre égard. Au demeurant, le président de la République a rappelé cet épisode à maintes reprises.

Mais, raison d'Etat oblige, nous avançons sans pour autant avoir la mémoire courte. Beaucoup de spécialistes et d'experts estiment qu'en rationalisant nos importations, l'Algérie réalisera des gains d'économie de l'ordre de 10 milliards de dollars/an. In fine, seule l'amélioration de la compétitivité de nos entreprises et celle des produits nationaux constitueront le meilleur rempart à la concurrence des produits de qualité souvent douteuse qui envahissent notre marché. La chute des cours de l'or noir nous est salutaire, en ce sens qu'elle a provoqué un électrochoc qui réveille la conscience nationale. Les pouvoirs publics sont face au mur de la réalité économique. Toute tergiversation leur sera fatale. Et l'histoire les jugera. Sur ce qu'ils veulent entreprendre en faveur de leur patrie.

A. H.



EN TOUTE LIBERTÉ

MUSTAPHA MEKIDECHE

MUSTAPHAMEKIDECHE@YMAIL.COM

Plan algérien anti-crise : une riposte ajustée et calibrée ?

Face au choc financier résultant de la baisse des prix du baril de brut, finalement non prévue et encore moins anticipée, c'est la sensibilité sociale et politique et le contexte sécuritaire du pays qui compliquent l'identification et la mise en œuvre d'un plan anti-crise réactif de nature à consolider notre résilience. La dernière sortie télévisée du Premier ministre sur la chaîne publique A3 me semble néanmoins témoigner d'une perception plus objective et plus réaliste de l'ampleur de la menace sur nos équilibres financiers. Je relève d'abord que les plans de riposte sont, pour tous, difficiles à dimensionner aussi bien pour les groupes pétroliers que pour les États producteurs d'hydrocarbures. Parmi les groupes pétroliers, Sonatrach est l'un des rares qui fait preuve d'un optimisme sans faille en maintenant l'ensemble de son programme d'investissement, y compris le segment aval. J'ai entendu l'inverse chez le président de Shell qui va réduire, quant à lui, son programme d'investissement de 15 milliards de dollars sur trois ans. Mettant en perspective son propos, il ajoute même que "les 500 milliards de dollars sur 5 ans, dont l'industrie

pétrolière a besoin pour s'assurer que l'offre corresponde à la demande, ne seront pas disponibles avec un prix du baril de ce niveau". La société pétrolière saoudite Aramco elle-même, celle par laquelle le scandale est arrivé, a estimé que "ce niveau de prix de 50 dollars est inquiétant". Aussi, me semble-t-il, les ajustements devraient aussi concerner le deuxième investisseur du pays après le Trésor public. Dans ces conditions difficiles, si notre groupe pétrolier national veut maintenir son plan d'investissements, il faudra qu'il en démontre les conditions de rentabilité.

Pour ma part j'ai déjà considéré, dans ses colonnes, que les projets du segment aval devraient être réévalués voire, pour certains d'entre eux, reportés en gardant seulement les investissements amont. Le deuxième argument qui milite pour la prudence est que ce large plan d'investissement, sans encore de visibilité en matière de prix, va être alimenté par les réserves de change dont la durée de vie va en être réduite d'autant. Deuxième élément qui mérite un débat préalable : l'augmentation des quantités d'hydrocarbures exportables pour compenser une baisse es-

timée de 20 à 30 milliards de dollars de recettes pétrolières pour 2015. Dans un passé récent, l'augmentation massive des exportations gazières, quand les prix étaient élevés, ont créé des problèmes sérieux dans la gestion de nos gisements. Alors augmenter les quantités exportables, quand les prix ont été divisés par deux, est encore plus problématique. Les deux priorités, dans le contexte actuel de crise, sont pour ma part la révision drastique de notre modèle dépendant de consommation énergétique et l'élargissement de nos réserves.

Ce que je veux dire tout simplement c'est que les logiques sectorielles doivent, sous contrainte d'efficacité, être toujours soumises aux cohérences globales macro-financières. Passons justement aux éléments financiers et commerciaux du plan anti-crise. Les marges de manœuvre sont là aussi étroites aussi bien pour trouver des ressources financières alternatives que pour couper dans les dépenses en dinars et en devises. Examinons les deux mesures phares qui ont pour objet de réduire significativement le flux inévitable des importations. D'abord celle de la Banque d'Al-

gérie qui, dans son instruction du 23 novembre 2014, a divisé par deux le niveau autorisé des engagements des banques au titre des opérations d'importation. S'appuyant sur les règles prudentielles internationalement admises, cette mesure est opposable au tiers y compris aux institutions internationales, notamment le FMI. Pour s'assurer du respect de ces dispositions par les banques commerciales, le gouverneur de la Banque d'Algérie a même organisé, le 26 janvier 2015, une Conférence sur

“ Dans la présente problématique, la principale disposition de ce projet de loi, approuvé en Conseil des ministres, est la possibilité de limiter quantitativement certaines importations pour assurer "la sauvegarde des équilibres extérieurs du pays." ”

l'éthique bancaire. Il y a indiqué que "le contrôle au niveau des banques notamment pour ce qui touche aux importations sera renforcé". Mais la difficulté résidera dans la définition des critères de choix des importations éligibles par les banques primaires. L'appel à l'éthique sera-t-il suffisant pour éliminer les importations superflues ?

Et lesquelles car chacun voit midi à sa porte ? Espérons que les deux groupes de travail mis en place, début janvier 2015, par le gouvernement "pour rationaliser les importations et prévenir l'évasion des capitaux" donneront de la substance aux banques pour opérer ces arbitrages. La deuxième mesure, dans le même registre, est le projet de loi relatif aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises modifiant et complétant l'ordonnance du 19 juillet 2003. Dans la présente problématique, la principale disposition de ce projet de loi, approuvé en Conseil des ministres, est la possibilité de limiter quantitativement certaines importations pour assurer "la sauvegarde des équilibres extérieurs du pays". Il faut s'assurer là que nos engagements régionaux et internationaux soient respectés comme dans le cas

des mesures prises par la Banque d'Algérie citées plus haut. En dehors de la politique de substitution aux importations qui se situe dans un temps long, les autres mesures annoncées par les pouvoirs publics ou proposées par les partenaires sociaux et certains experts gagneraient à être validées dans un processus de concertation sociale et politique. Pour conclure j'observe que le plan algérien de gestion de la crise financière et commerciale n'a rien de spécifique.

C'est une réponse classique pour autant qu'il soit appliqué avec discernement mais fermeté. Il faut savoir à ce sujet que d'autres pays producteurs d'hydrocarbures ont des marges de manœuvres plus réduites que celles de l'Algérie. A l'exemple de la Russie qui, en plus des sanctions extérieures, se trouve en récession avec une forte dévaluation du rouble. A l'exemple aussi du Venezuela qui met en œuvre une politique d'austérité pour réduire une inflation de 60% et alimenter ses marchés en produits essentiels. Alors relativisons nos problèmes et ne sombrons pas, pour une fois, dans l'algéro-pessimisme devenu un sport national.

M. M.

PROFIL D'UN MANAGER

HB-Technologies : le grand challenge de Hamid Benyoucef

HB-Technologies, du nom de son fondateur, Hamid Benyoucef, un ancien actionnaire d'Universal Disc, a été créée en 2004, à la faveur de l'ouverture du secteur des nouvelles technologies, en Algérie.

La société est spécialisée dans la production de cartes à puce. Benyoucef, son président-directeur général, un passionné des nouvelles technologies, qui n'aime pas faire les choses à moitié, est rompu à la production dans les salles blanches, une pièce où la concentration particulière est maîtrisée, un procédé qu'il connaît pour avoir exercé à Universal Disc, une société dont il avait été actionnaire. Le système, un classique pour les professionnels, on le trouve également dans HB-Technologies, l'entreprise dont il a toujours rêvé et qu'il a réussi à mettre en place, à développer en si peu de temps.

A l'origine, une idée séduisante qui a pris forme, à mille lieues du siège actuel de HB-Technologies, à Rouiba. "C'est à Paris que m'est venue l'idée de créer une entreprise dédiée à la technologie", se souvient Hamid Benyoucef. "C'était en 2002 à l'occasion du Salon des cartes à puce organisé dans la capitale française; les stands où étaient exposées toute la gamme technologique, je m'en suis inspiré. Et, c'est ainsi que je me suis essayé à façonner le projet de HB-Technologies, en lui donnant un contenu, le bon, le haut de gamme en matière technologique, dans le segment des cartes intelligentes", résume-t-il, enchanté. Le salon de Paris, ajoute-t-il, je m'y étais rendu en visiteur, en 2002.



En 2012, j'y avais participé en exposant. Dans la longue marche qui a conduit à la création de HB-Technologies, Hamid Beyoucef n'a cependant pas vu que de bonnes choses. L'aventure entrepreneuriale fut "difficile" : "il fallait viser l'excellence, établir la confiance entre une entreprise novice, et des partenaires, pas toujours

faciles à convaincre", explique-t-il. Formé aux techniques commerciales et de management, le PDG de HB-Technologies a fait de la ressource humaine un élément central dont tout dépend. Il voulait avoir les meilleures des compétences dans l'entreprise qu'il dirige. Une gageure ? Le patron de HB-

Technologies est allé chercher des pépites, opérationnelles dans les technologies de pointe et dont certaines étaient établies à l'étranger. Et il en a trouvé. Hamid Benyoucef a ainsi réussi à faire venir de France, de Canada et des Etats-Unis, des Algériens de haut niveau en matière technologique.

Ils font tourner aujourd'hui une entreprise qui fait du chiffre et dont il est fier. "Ils étaient à l'aise là où ils étaient, choyés dans des pays développés, je les en ai fait venir, je les ai mis dans de bonnes conditions de travail, et j'en suis content", explique-t-il, ajoutant qu'il y a également de jeunes universitaires, moins expérimentés que l'entreprise a recrutés. HB-Technologies, c'est 110 salariés dont 55% sont des docteurs et ingénieurs en informatique.

Au fil des années, elle a gagné en maturité et de nombreuses institutions et entreprises lui font confiance. Algérie Poste en fait partie. HB-Technologies lui a fabriqué en 2007, 12 millions de cartes à puce. Poussant ses ambitions plus loin, Hamid Benyoucef veut du partenariat avec les opérateurs de la téléphonie mobile, un challenge qu'il a tenu, puisqu'il s'est lancé en 2009 dans la production de carte GSM. Il en commercialise aujourd'hui avec les trois opérateurs. Dans le secteur agricole, le PDG de HB-Technologie a aussi obtenu des contrats. Il vient de livrer 1,2 million de "cartes d'identification" pour les fellahs. Hamid Benyoucef table par ailleurs sur l'apport de la recherche-développement. Il en crée tout un centre, pour 2,5 milliards de dinars d'investissement. L'entreprise a dérogé en 2014, 1,2 milliard de dinars de chiffre d'affaire.

Y. S.

EN BREF

Le Congrès mondial du gaz est prévu en juin 2015 à Paris

Le Congrès mondial du gaz (CMG) se tiendra en juin 2015 à Paris. Le CMG est l'événement le plus important du triennat, la période de trois ans entre chaque congrès. Le congrès est sponsorisé par Sonatrach, Total, Schneider et KBR entre autres. Le CMG se tiendra cette année dans une conjoncture particulière, marquée par une détérioration des marchés pétroliers et par une reconfiguration, fût-elle progressive, de la carte énergétique mondiale avec une augmentation du rôle du gaz naturel dans le mix énergétique global.

Le Salon international des transports se tiendra le 23 février à Oran

La ville d'Oran accueillera, du 23 au 25 février, la deuxième édition du Salon international des transports, de la logistique et de la mobilité en Algérie. Pendant trois jours, plus de 200 exposants présenteront leurs offres et innovations dans les secteurs du transport ferroviaire, aérien, routier et maritime. Un colloque international sur les transports est prévu en marge du salon. Des conférences-débats, regroupant des experts, permettront de mettre en exergue les enjeux du développement des transports.

Standard & Poor's attribue une mauvaise note à la Russie

L'agence de notation internationale Standard & Poor's a abaissé lundi dernier la note souveraine de la Russie de BBB- à BB+, la ramenant ainsi en catégorie spéculative et lui assignant une perspective négative, a rapporté l'agence Bloomberg. C'est la première fois depuis plus de dix ans que la dette russe est assortie d'un statut spéculatif. Les trois agences de notation de renom, Standard & Poor's, Fitch et Moody's avaient jusqu'ici maintenu la note de la Russie en catégorie d'investissement.

COURS DU DINAR

	ACHAT	VENTE
US dollar	1 USD 92,9520	92,9670
Euro	1 EUR 105,2031	105,2386

COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES

Brent	56,02 dollars/baril
Or	1272,50 dollars
Blé	183,00 euros/tonne
Maïs	151,75 dollars/tonne
Cacao	1893,00 livres sterling/tonne
Robusta	1917,00 dollars/tonne

LU POUR VOUS

Partenaires, revue de la CCI AF

La revue de la Chambre de commerce et d'industrie algéro-française (CCI AF) a consacré le dossier de son numéro 19 des mois de novembre et décembre 2014 à la question de l'énergie en Algérie. Intitulé "Algérie : enjeux énergétiques", le dossier aborde, le long de 12 pages, plusieurs facettes du secteur de l'énergie en Algérie. Le bimensuel de la CCI AF s'est intéressé à la demande interne croissante du marché de l'électricité qui s'illustre par les chiffres de production additionnelles prévues sur un cycle de dix ans. Le revue écrit qu'une capacité de production s'élevant à 21 305 mW a été validée par les responsables du secteur alors qu'une seconde, estimée à 14 200 mW, était au stade de projet. Ce qui donnera, au final, une capacité de production de 35 505 mW. A long terme, il a été déjà avancé que 40% de la production d'électricité destinée à la consommation nationale sera d'origine renouvelable d'ici 2030. D'ailleurs, la revue est revenue, dans un article, sur le développement des énergies renouvelables en précisant que les ac-

Par : SAÏD SMATI



tions pour lesquelles une enveloppe de 120 milliards de dinars a été débloquée portent essentiellement sur la production de 22 000 mW d'électricité à partir des énergies renouvelables d'ici 2030. 12 000 mW seront dédiés à couvrir la demande nationale en électricité. Sur un autre plan, le programme gouvernemental porte sur la rationalisation de l'utilisation de l'énergie. A ce titre, la revue détaille le programme de l'Agence pour la promotion et la rationalisation de

l'utilisation de l'énergie (Aprue) même s'il se limite, pour l'instant, aux opérations pilotes. La revue a, par ailleurs, ouvert ses colonnes à différents intervenants, à l'image de Paul Von Son, PDG de Desertec, qui indique que DII plaidera auprès de l'Europe pour l'exportation de l'électricité en provenance de l'Algérie. Il ajoutera que DII et Sonelgaz ont produit une étude analysant les obstacles et les opportunités du développement des énergies renouvelables en Algérie en termes de couverture de la demande domestique et d'exportation de l'Algérie vers l'Europe. Nazim Zouiouèche, ex-PDG de Sonatrach, estime pour sa part que le conventionnel n'est pas terminé, ajoutant qu'il est encore bien possible d'enregistrer des découvertes significatives avec une exploration bien menée. Outre ce dossier sur l'énergie, la revue propose également une série d'articles sur les activités de la CCI AF et la 8^e édition du Salon international du véhicule industriel et utilitaire. La revue Partenaires clos son numéro par une chronique du maître de conférences Mourad Goumiri sur les enjeux énergétiques mondiaux.

S. S.

BOURSE D'ALGER

Séance de cotation du 2 Février 2015

TITRES COTÉS	COURS	VARIATION	TAUX DE VARIATION
ACTION			
NCA-ROUBA	375,00	0,00	0,00
TITRES NON COTÉS			
ACTION			
ALLIANCE ASSURANCES Spa		620,00	
EGH EL AURASSI		440,00	
SAIDAL		560,00	
OBLIGATION			
SPA DAHLI		10 000,00	
PRINCIPAUX INDICATEURS BOURSIERS			
Capitalisation boursière :		15 023 278 070,00	
Valeur transigée :		1 958 250,00	
Encours global des titres de créance :		2 360 140 000,00	
Encours global des valeurs du Trésor :		384 088 000 000,00	
Indice boursier théorique		1 209,91	